

26.07.2016 - 09:46 Uhr

Installation de sièges d'enfants: les voitures familiales manquent de place sur la 2e rangée



Bern (ots) -

Un siège d'enfant ne convient pas forcément à tous les modèles automobiles. Le TCS a donc testé cette année également plusieurs voitures familiales pour vérifier leur aptitude au transport d'enfants. Les grands véhicules offrent en général plus de possibilités, mais ils peuvent eux aussi imposer des restrictions. Ce qui compte, finalement, c'est le nombre d'enfants que l'on souhaite pouvoir transporter.

Le TCS a examiné cette année 13 voitures familiales supplémentaires pour déterminer leur aptitude au transport d'enfants. Depuis 2010, plus de 100 voitures ont subi ce test. Bien que depuis 2014 toutes les voitures neuves soient équipées d'ancrages Isofix, les modèles mis à l'épreuve n'ont pas toujours répondu aux attentes. L'offre de place à l'arrière notamment laisse à désirer dans de nombreux cas.

Deux enfants peuvent toujours être transportés dans de bonnes conditions

Toutes les voitures testées permettent de transporter au moins deux enfants sans restriction et conformément aux prescriptions légales. La note maximale de cinq étoiles a été attribuée aux trois modèles à sept places Ford S-Max, VW Touran et VW T6 Multivan dans lesquels il est même possible d'installer sans problème trois sièges d'enfants côte à côte sur la deuxième rangée. La BMW Série 2 Gran Tourer a décroché quatre étoiles: il s'agit là également d'une sept-places, mais elle offre moins d'espace sur la deuxième rangée de sièges.

Neuf voitures testées ont obtenu trois étoiles et partagent la même faiblesse: la place manque à l'arrière pour installer trois sièges d'enfants. C'est par exemple le cas de la Hyundai Tucson alors que dans la BMW Série 2 Active Tourer et la Toyota Prius la place du milieu ne convient de toute manière pas à un siège d'enfant selon les indications du constructeur. La BMW a l'avantage d'offrir également sur le siège passager des ancres Isofix, tout comme l'Audi A4 Avant et sa version berline. Cet équipement est livrable en option pour la Skoda Combi Superb. Le mode d'emploi de la Renault Mégane ne permet pas l'installation de sièges d'enfants de tous les groupes sur le siège passager. Dans la Mercedes-Benz Classe C l'airbag passager ne peut pas être déclenché faute d'un système de désactivation automatique - qui n'est livré qu'en option.

Faire une course d'essai pour trouver la familiale la mieux adaptée

Une bonne, voire une très bonne note finale (quatre à cinq étoiles) dans le test pratique du TCS indique que le véhicule a été conçu pour le transport de plusieurs enfants et qu'il convient à cet effet. Ce type de véhicule est idéal pour les grandes familles. Des mini-vans et des grands breaks conviennent généralement mieux au transport d'enfants que des berlines ou des petits SUV. Les automobilistes qui ne transportent pas plus de deux enfants avec un système de retenue peuvent aussi se satisfaire d'un modèle qui n'a obtenu "que" deux étoiles dans ce test.

De nombreux modèles automobiles révèlent cependant un important potentiel d'amélioration en ce qui concerne le transport d'enfants. Preuves en sont notamment les modes d'emplois restrictifs ou contradictoires, la mauvaise accessibilité des points d'ancrage Isofix et Top-Tether ou les ceintures de sécurité trop courtes. Pour trouver la voiture familiale qui convient le mieux, il faut dans tous les cas faire une course d'essai avec des sièges d'enfants et des enfants installés.

Pour des raisons de sécurité, le TCS recommande de ne pas transporter d'enfants sur le siège du passager, mais de les placer à l'arrière. Si on installe toutefois un siège d'enfant dirigé vers l'ar-rière sur la place du passager, l'airbag avant droit doit être absolument désactivé.

Contact:

Yves Gerber, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 079 249 64 83,
yves.gerber@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -
www.flickr.com/photos/touring_club/collections.

Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

www.presetcs.ch

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/10000091/100791020> abgerufen werden.